

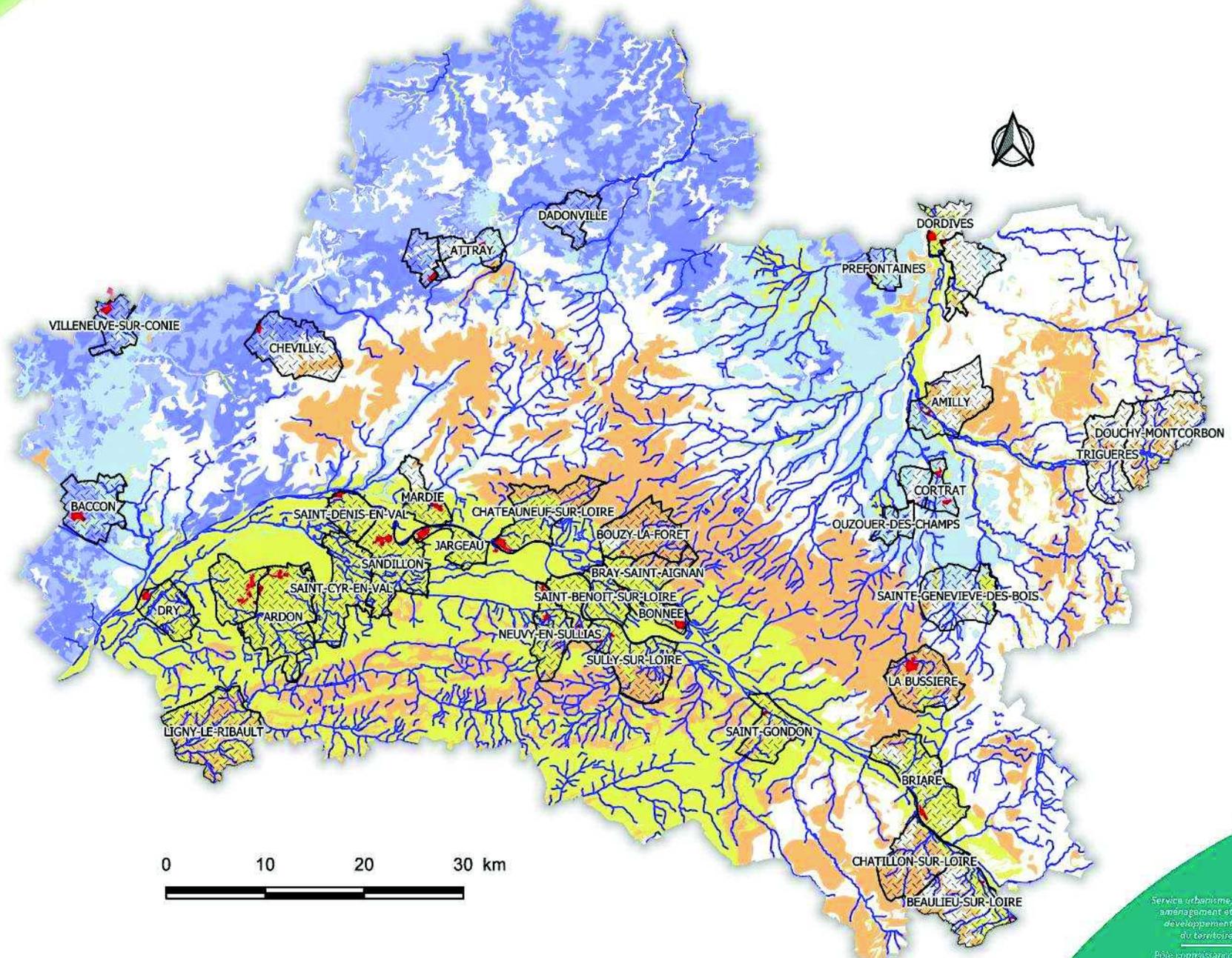
Les gisements de matériaux

Deux types de matériaux sont essentiellement extraits des sols du Loiret :

- Les alluvions, dont certaines carrières en bord de Loire ont une production maximale qui approche 450 000 tonnes par an
- Les calcaires pour lesquels certaines carrières atteignent une production annuelle de 1 million de tonnes.

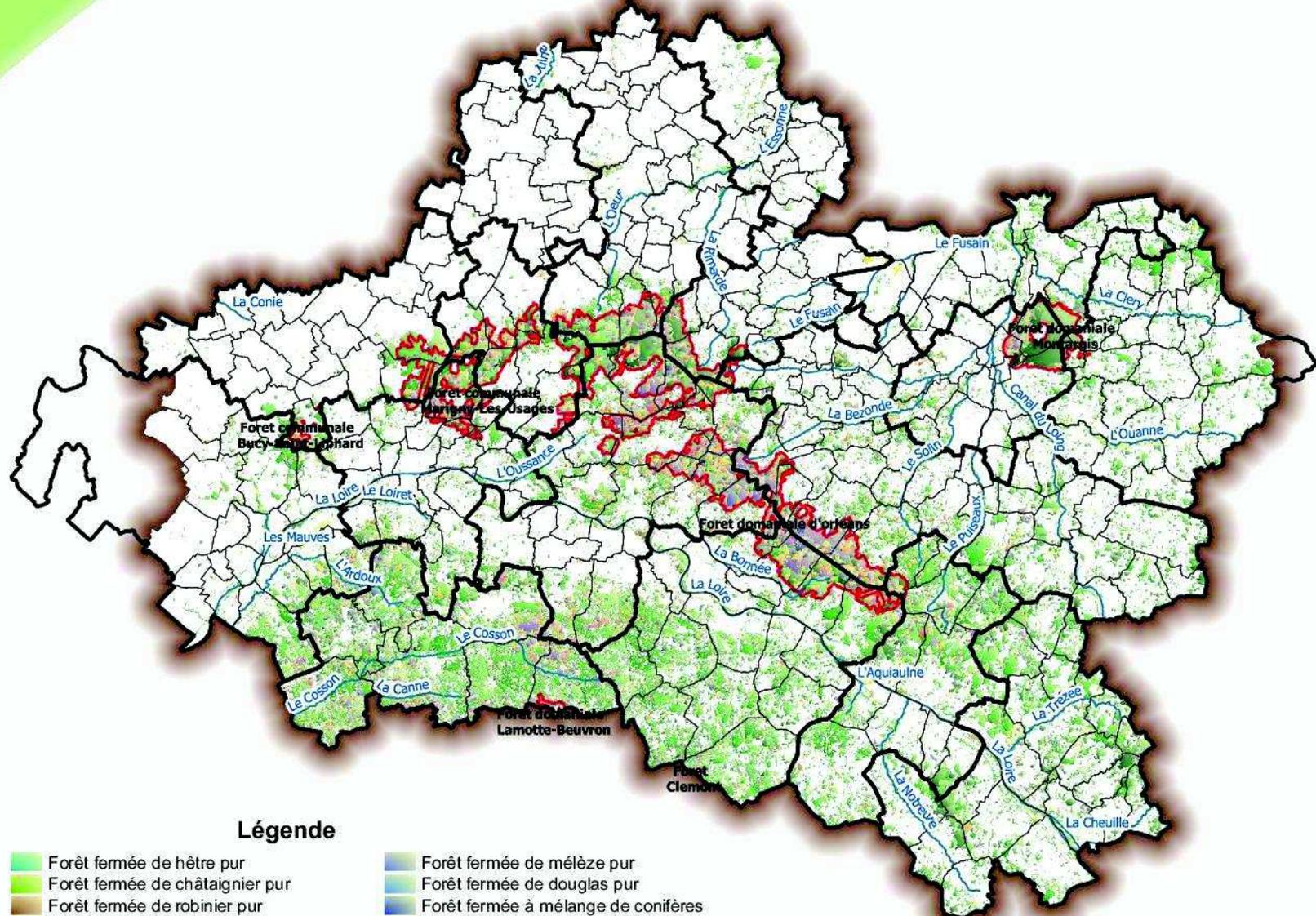
Jusqu'à présent, 40% de la superficie initialement agricole des carrières du Loiret n'est pas restituée à l'agriculture au terme de la remise en état.

-  Département
 -  commune avec carrière(s)
 -  Carrière
 -  Cours d'eau
- Gisements de matériaux**
-  Alluvions
 -  Autres roches meubles
 -  Calcaire nappe peu profonde
 -  Calcaire nappe profonde
 -  Calcaire recouvert par limons



M:_SITE INDUSTRIEL
 PRODUCTION\N_MINE_CARRIERE_GRANULAT\N_GISEMENT_MATERIAUX_045\Traitement\Gisements de materiaux.qgs

La forêt dans le Loiret



Légende

Limites administratives

-  EPCI à fiscalité propre
-  Département
-  Commune

Hydrographie

-  Principaux cours d'eau

Domaine forestier

-  Forêt publique

Formations végétales

-  Forêt fermée sans couvert arboré
-  Forêt fermée de feuillus purs en îlots
-  Forêt fermée de chênes décidus purs

-  Forêt fermée de hêtre pur
-  Forêt fermée de châtaignier pur
-  Forêt fermée de robinier pur
-  Forêt fermée d'un autre feuillu pur
-  Forêt fermée à mélange de feuillus
-  Forêt fermée à mélange d'autres conifères
-  Peupleraie
-  Forêt fermée de conifères purs en îlots
-  Forêt fermée de pin maritime pur
-  Forêt fermée de pin sylvestre pur
-  Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur
-  Forêt fermée d'un autre pin pur
-  Forêt fermée à mélange de pins purs
-  Forêt fermée de sapin ou épicéa
-  Forêt fermée de mélèze pur
-  Forêt fermée de douglas pur
-  Forêt fermée à mélange de conifères
-  Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
-  Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
-  Forêt ouverte de feuillus purs
-  Forêt ouverte de conifères purs
-  Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
-  Lande
-  Formation herbacée



10 0 10 20 km

Des filières biomasse-énergie et bois d'œuvre à conforter

La Forêt d'Orléans a une superficie de 50 000 hectares environ, dont 35 000 hectares de forêt domaniale, ce qui en fait la plus vaste forêt domaniale de France métropolitaine. Les bois et forêts qui entourent la forêt domaniale ont un statut privé. Le morcellement de la forêt privée constitue un frein à l'exploitation forestière. Au-delà, les aménités procurées par cet espace sont essentielles (sociales et en terme de biodiversité, avec le classement en Natura 2000).

Au Sud du Loiret, la Sologne présente une mosaïque de milieux. Les bois, essentiellement privés, sont dédiés à une activité cynégétique importante, aux retombées économiques directes et indirectes certaines (emplois notamment), mais limitant les autres usages, dont la promenade (NB : pas de contraintes particulières en dehors des chemins privés).

En terme de production l'Inventaire Forestier National 2008-2012 donne les précisions suivantes :

- Forêt publique : surface 38 000 ha (soit 5,6 % du Loiret) , production 0,2 Mm³/an
- Forêt privée : surface 153 000 ha (soit 22,6 % du Loiret) , production 0,8 Mm³/an

La place conférée au bois énergie dans le bouquet de production des énergies renouvelables du SRCAE, fixée à 33 % en 2020, crée une véritable opportunité pour l'exploitation de la forêt et la constitution de filières locales bois, énergie ou œuvre.

L'exemple du projet leader 2007-2013 des pays Forêt d'Orléans Val de Loire et Sologne Val Sud a eu pour axe principal la valorisation des ressources naturelles, notamment la structuration et la promotion d'une filière économique bois.

Par ailleurs, le pays Forêt d'Orléans Val Sud a établi une charte forestière qui a identifié l'enjeu de développement et structuration de la filière bois afin de faciliter le développement du bois construction et améliorer l'information sur la filière bois énergie.

Déjà, des chaufferies au bois sont implantées (La Source), qui peuvent s'approvisionner avec une ressource de qualité et de proximité.

Les Documents de Gestion Durable (DGD) en forêt privée :

- **Plan simple de gestion (PSG)** → forêt de plus de 25 ha d'un seul tenant ou forêt de plus de 25 ha dont la surface est constituée d'îlots boisés d'une surface minimum de 4 ha situés dans la même commune ou des communes limitrophes.
- **Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)** → parcelles boisées ne relevant pas obligatoirement d'un PSG (forêt de moins de 25 ha sauf cas particuliers).
- **Règlement Type de Gestion (RTG)** → document établi par un expert forestier ou un coopérative forestière. Pour les parcelles boisées ne relevant pas obligatoirement d'un PSG, le propriétaire peut adhérer à un RTG.

En 2013, 93 423 ha de surface boisée a été couverte par un DGD, soit 60 % de la forêt privée pour 1 023 documents.